

VILLE DE BARLIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt et un, le douze juin à neuf heures trente.

Suite à la crise sanitaire du CORONAVIRUS Covid-19 et en vue de respecter les règles de distanciation, le Conseil Municipal s'est réuni à l'espace culturel situé boulevard Marcel WACHEUX à Barlin, sous la Présidence de Monsieur Julien DAGBERT, Maire, en suite de convocation en date du 04 juin 2021 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie. En vertu de l'article 6 alinéa II, le Conseil Municipal s'est réuni à huis clos et les débats ont été diffusés en direct sur le facebook de la ville de Barlin.

**Étaient présents :** Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de Martine DZIERWA (procuration à S. MIKULA), Rémi NOYELLE (procuration à C. LEFEBVRE), Marie PLACE (procuration à R. PRUD'HOMME), Elisabeth MARIN (procuration à M. DELEU), Frédéric HALLEZ (procuration à J. DAGBERT), Rémy MAJORCZYK, Roxane LENOIR, Alain LEROY, Rosemonde GRABAREK et Patricia RICART absente.

**Objet :** 2021-06/24 Prise en charge des frais relatifs au spectacle de Virginie HOCQ du jeudi 7 octobre 2021 à l'Espace Culturel et fixation du tarif des places.

Monsieur Philippe BULOT est élu secrétaire de séance.

Madame MIKULA présente et donne lecture de la proposition de spectacle de la société Impérial Show, sise à GIRAUMONT, 33 rue Albert Lagny, pour le jeudi 7 octobre, à l'Espace Culturel à 20h30 :

**SPECTACLE VIRGINIE HOCQ**

Pour un montant de 22 600,00 € TTC, comprenant un acompte de 6 780,00 € TTC.  
Et fixation des tarifs des places à 20,00 € pour les Barlinois et 35,00 € pour les extérieurs.

Monsieur le Maire propose la prise en charge des frais relatifs à ce spectacle ainsi que les tarifs proposés ci-dessus.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

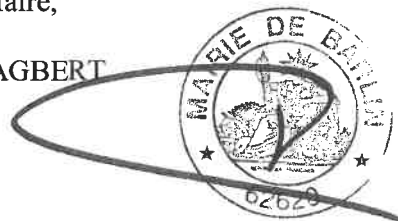
Autorise la prise en charge des frais relatifs à ce spectacle pour un montant de 22 600,00 € TTC, comprenant un acompte de 6 780,00 € TTC ainsi que les tarifs des places à 20,00 € pour les Barlinois et 35,00 € pour les extérieurs.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

J. DAGBERT

REÇU LE 24 JUIN 2021



Le Maire certifie sous sa responsabilité,  
le caractère exécutoire de cet acte  
(application de l'article L2131-1 du CGCT).

Le 24 juin 2021

Le Maire,  
J. DAGBERT

